

# PROGRAMME DE FORMATION

## Les institutions au sein d'un EHPAD

Code formation : F601

Nombre d'heures requis : 7 heures

Prérequis / Public : La formation s'adresse à tout le personnel. Aucun prérequis n'est exigé.

Taux de réussite 2023 : Non concerné

Taux de satisfaction 2023 : Non concerné

### Objectifs pédagogiques de la formation :

Cette formation permettra aux participants de mieux connaître les différentes institutions d'un EHPAD ainsi que leurs fonctions et ainsi d'être mieux représentés dans les décisions et les avis pris par ces instances.

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise et/ou dans ceux de l'organisme de formation.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : [contact@conseilformation.fr](mailto:contact@conseilformation.fr)

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, partage d'expériences.

Modalités d'évaluation : QCM, interrogations orales

Accessibilité aux personnes handicapées : Oui

Formateur(s) : Formateurs diplômés dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

## Description détaillée :

### I. Les instances dédiées aux résidents d'un EHPAD

- Le conseil de la vie sociale (CVS) :
  - Modification récente des règles légales et réglementaires ;
  - Ses fonctions ;
  - Sa composition ;
  - Ses règles de fonctionnement.
- La commission des menus :
  - Fonctions ;
  - Composition.
- La commission des animations :
  - Fonctions ;
  - Composition.

### II. L'instance dédiée aux acteurs médicaux et paramédicaux d'un EHPAD

- La commission de coordination gériatrique :
  - Fonction ;
  - Composition ;

### III. L'instance dédiée aux salariés d'un EHPAD

- Le Comité Social et Economique (CSE)
  - Fonction ;
  - Composition.